

## A&D



Chers collègues administratifs de l'Éducation Nationale. Je suis dans mon établissement tous les jours comme vous, 'mon constat', le vôtre, 'mon sentiment' en regardant ma fiche de paie, identique au vôtre.

Navrant, désolant, affligeant!

Nous sommes depuis bien trop longtemps à la merci des accointances des uns et des autres.

Nous avons subi depuis ces dernières années des changements, pour ne pas dire des bouleversements qui ont mis notre statut, nos intérêts matériels, notre qualité de vie dans nos établissements en danger.

Qui faut-il remercier pour ces grandes avancées ? Qui a voté pour ? Qui a voté contre ? Nous n'en sommes plus là.

L'annualisation de nos heures de travail avec le décret du 25/08/2000, sont-elles vraiment respectées partout ?

A chaque changement de direction, de chef de service l'interprétation est différente. Il faut à nouveau se battre pour faire respecter nos droits.

La mise en place du RIFSEEP à compter du 1er septembre 2015. Cette individualisation de nos rémunérations, cette 'prime' à la performance, au 'mérite' ne fait qu'accroître le malaise, le mal-être et les inégalités déjà existantes.

La cartographie nationale des fonctions-types adressée aux académies, établissements publics afin de garantir un classement homogène des groupes de fonction dans lesquels nous avons été affecté sur la base du poste occupé tel qu'il est défini et listé sur notre fiche de poste.

Reflète-t-il vraiment la réalité ? Non, bien entendu ! Nous sommes nombreux à effectuer quotidiennement des tâches de catégories supérieures à celles auxquelles nous sommes classées sans que cela ne se traduise concrètement sur notre fiche de paie.

A&D demande une requalification des postes avec la possibilité, pour ceux qui les assurent, de passer en catégorie supérieure par liste d'aptitude.

Triste constat pour nous, fonctionnaires d'état et acteurs à part entière en charge de favoriser le fonctionnement de l'éducation nationale!

Que dire de l'attribution ou non du CIA (complément indemnitaire annuel) **facultatif**, **et non reconductible** d'une année à l'autre, servant 'à récompenser' l'engagement, la manière de servir et l'investissement personnel déterminé lors de **l'entretien** 

**professionnel annuel ?** Attribué en fonction de la politique de gestion et des crédits alloués à chaque enveloppe catégorielle ?

Un réexamen de votre situation n'est pas possible, le décret du 20 mai 2014 a tout prévu :

'L'évolution de la situation individuelle de l'agent entraîne un réexamen de l'IFSE, celui-ci n'implique pas, dans son principe une revalorisation automatique de l'attribution indemnitaire, et ne peut en aucun cas être sollicité par l'agent'. !!!!!!!!

A&D demande d'une part, que ces dispositions qui donnent l'omnipotence au chef d'établissement soient assouplies et que les moyens soient abondés pour permettre de toucher un plus grand nombre d'administratifs.

Demander sa mutation ? Attention danger, restons vigilants, si le poste n'appartient pas à un groupe de fonctions supérieurs, votre indemnité sera diminuée !!!!

Nous avons tous été destinataires de nos nouveaux arrêtés de reclassements relatif à l'application du PPCR, à compter du 1er janvier 2017. La rénovation des grilles de rémunération est prévue en plusieurs étapes jusqu'en 2020.

La suppression d'un grade par la fusion des échelles 4 et 5 de rémunération pour les C. Une augmentation de 9 points d'indice du pied de la grille et de 11 points du sommet de grille.

Même revalorisation pour les B, un gain de 17 points d'indice pour le pied de grille du 1er grade, celui du 2ème grade de 29 points. L'indice sommital du 2ème grade est revalorisé de 24 points. Celui du 3ème grade de 25 points.

Un petit mieux, certes, mais il n'améliorera pas vraiment nos conditions de vie ni la reconnaissance de notre travail.

Action et Démocratie- CFE/CGC Administratifs de l'Éducation Nationale, syndicat apolitique, indépendant, libre de toutes pressions financières ou idéologique veut rompre avec le syndicalisme d'accompagnement qui ne bénéficie qu'aux plus hautes catégories. Nous ne dépendons pas du bon vouloir des chefs de service qui sont souvent à la tête de syndicats sensés nous défendre.

Nous devons être prêts à nous mobiliser en vue des prochaines élections de 2018 pour faire valoir nos droits, nos revendications et obtenir de réelles avancées pour nos salaires, nos carrières et pour affirmer notre dignité au cœur d'une administration qui nous sous-estime.

## Avec A&D les administratifs de l'éducation nationale veulent exister.

La référente Nationale ADMINISTRATIFS éducation nationale.